

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisme prestataire d'actions concourant au développement des compétences « Stéphane GAUDE » (déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72330903533 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine), (ci-après « l'Organisme de Formation») consent au client, acheteur professionnel, (ci-après le « Client ») qui l'accepte, une action de formation proposée par l'Organisme de Formation, ci-après la « Formation ». Le client et l'Organisme de Formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente (CGV) et de ses propres conditions générales d'achat (CGA). La réception du bulletin d'inscription par le Client et/ou le paiement de la facture émise par l'Organisme de Formation emporte l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV, le Client reconnaissant ainsi en avoir une parfaite connaissance.

#### 1 Article 1 – Formations

- 1.1 L'Organisme de formation propose trois types de formations exclusivement en « intra » adaptées aux besoins du Client (ciaprès les Formations « intra ») ;
  - Des formations 100% présentielles
  - Des formations 100% distancielles
  - Des formations mixtes (présentielles et distancielles)
- **1.2** Toute demande de formation en intra fait l'objet d'une analyse de la demande de premier niveau par deux entretiens maximum par téléphone ou visioconférence. Le Client s'engage sur les moyens de connexion et sa pleine disponibilité.
- 1.3 Dans le cas où l'étude des besoins nécessiterait un approfondissement de l'analyse, provoquant ainsi la mobilisation de moyens supplémentaires de la part de l'Organisme de Formation et des frais afférents à leur mise en œuvre, un devis de prestation sera soumis au Client.
- **1.4** Les prestations dites « distancielles » sont soumises à des conditions spécifiques définies dans les conditions particulières « Formations distancielles » des présentes CGV.
- 1.5 Les Formations et les prestations proposées peuvent être consultées sur le site de l'Organisme de Formation sur <a href="https://www.formateuretconsultant.com">https://www.formateuretconsultant.com</a>

# 2 Article 2 – Modalités d'inscription

- **2.1** La demande d'inscription à une formation intra doit être faite par le Client après avoir renvoyé dûment complétés, datés et signés les six (6) documents suivants :
  - le devis,
  - la convention ou le contrat de formation,
  - les présentes conditions générales de vente (CGV),
  - le programme détaillé de l'intervention proposée,
  - le règlement intérieur de l'Organisme de Formation,
  - la convocation.
- 2.2 La réception par l'Organisme de Formation de l'ensemble de ces documents dûment complétés, datés et signés par le Client vaudra acceptation de ses termes par ce dernier ainsi qu'acceptation des présentes CGV. Cette acceptation formelle du client doit parvenir à l'Organisme de formation au moins dix (10) jours ouvrés avant la réalisation de la prestation.
- 2.3 Un accusé de confirmation de l'inscription par mél du ou des stagiaires est adressé au Client dans les 72 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription. Cet accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Par son inscription, le Client déclare avoir pleinement connaissance et accepter les conditions tarifaires correspondantes, ainsi que les présentes CGV.

#### 3 Article 3 – Modalités de formation

- **3.1** L'Organisme de Formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont régis par l'Organisme de Formation.
- 3.2 L'Organisme de Formation peut mettre à disposition du participant un espace digital dédié.
- **3.3** La durée de formation, dates et horaires sont précisés sur la convention ou contrat de formation et le programme établis par l'Organisme de Formation.

Pour la qualité de la formation, le Client s'engage à ne pas dépasser le nombre de participants prévu lors de la confirmation de l'inscription visée au point 2.1 ci-avant, adressée par l'Organisme de Formation.

Un ou plusieurs participants supplémentaires pourront toutefois être acceptés, sous réserve de l'approbation de l'Organisme de Formation et d'une régularisation de la facturation aux conditions tarifaires prévues pour la Formation concernée.

**3.4** La Formation intra peut être assurée dans des locaux définis par le Client, et avec les moyens logistiques définis dans la Proposition et selon les règles de sécurité et sanitaires en vigueur, ou dans les locaux de l'Organisme de Formation.

En cas de formation intra, les frais de repas, de déplacement et d'hébergement du formateur, le cas échéant, seront facturés au Client en sus. L'Organisme de Formation prendra en charge la reproduction et la livraison des documents pédagogiques sur le lieu de la Formation. Un coût forfaitaire de réalisation, reprographie et envoi des supports pédagogiques, qui figurera à la Proposition le cas échéant, pourra être facturé.

- 3.5 Les participants à la Formation sont tenus de respecter le règlement intérieur fourni selon les dispositions citées ci-avant au point 2.1 et disponible sur le site de l'Organisme de Formation <a href="https://www.formateuretconsultant.com">https://www.formateuretconsultant.com</a>
- 2.6 L'Organisme de Formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation pédagogique (support de formation et ressources) fournie au(x) stagiaire(s), cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la prestation de Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de Formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de Formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.
- 3.7 L'Organisme de Formation fera parvenir au Client tous les documents légaux applicables relatifs à la Formation (et notamment, le certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, les émargements et les factures afférentes) par mél ou par courrier à l'adresse fournie par le Client.

### 4 Article 4 – Tarifs et conditions de règlement

- **4.1** Les conditions tarifaires des Formations sont indiquées sur le site <a href="https://www.formateuretconsultant.com">https://www.formateuretconsultant.com</a> ou sur la Proposition visée au point 2.1 ci-avant pour les Formations intra. Les prix des Formations sont indiqués nets de TVA (« TVA non applicable article 293 B du CGI »).
- **4.2** Il est entendu que pour les Formations en ligne, les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion à Internet qui reste de la responsabilité du Client et à sa charge. Le montant des Formations en ligne sera facturé et dû, indépendamment du fait que le Client se soit ou non connecté.
- 4.3 Toute Formation commencée est due en totalité.

Pour les Formations en intra, pour toute inscription à une session de Formation, l'accès à l'espace pédagogique en ligne le cas échéant, les modules qui y sont proposés et la Documentation remise le cas échéant, font partie intégrante de la session de Formation et ne peuvent être vendus séparément. Il est précisé que le contenu de l'espace pédagogique en ligne est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité et des choix pédagogiques de l'Organisme de Formation.

- 4.4 Les factures sont payables à réception de la facture ou selon l'échéancier convenu, le cas échéant par virement bancaire exclusivement.
- 4.5 En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros. En outre tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

Certificat QUALIOPI n°2100174.1 pour les actions de formation et bilans de compétences

- 4.6 Par ailleurs, en cas de retard de paiement, l'Organisme de Formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le Client ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'Organisme de Formation court à compter de la date d'émission de la facture concernée.
- 4.7 En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme extérieur, il appartient au Client :
  - de faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
  - transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation dans le cas d'une subrogation de paiement;
  - de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

L'Organisme de Formation procèdera à l'envoi de la convention de formation à l'organisme financeur.

En cas de prise en charge partielle de l'organisme financeur, le reliquat sera facturé directement au Client.

- **4.8** Si l'organisme extérieur de financement ne confirme pas la prise en charge financière de la Formation ou que l'Organisme de Formation n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme extérieur de financement au premier jour de la Formation, ou s'il n'y a pas subrogation de paiement, le coût de la Formation sera facturé dans sa totalité au Client.
- **4.9** En cas de non-paiement par l'organisme extérieur de financement des frais de Formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, pour quel que motif que ce soit, le Client sera préalablement informé par tout moyen par l'Organisme de Formation et sera redevable de l'intégralité du coût de la Formation.
- **4.10** L'Organisme de formation se réserve le droit de demander un acompte.

# 5 Article 5 – Annulation, report

- 5.1 L'Organisme de Formation s'engage à ce que le personnel et les formateurs vacataires affectés à l'exécution des prestations soient parfaitement compétents dans les spécialités requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations.
- 5.2 L'Organisme de Formation maintien le maximum de sessions. Cependant dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, l'Organisme de Formation se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard 5 jours ouvrés avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés sont alors entièrement remboursés.
- **5.3** Si l'Organisme de Formation se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure (grève des transports, maladie du formateur, pandémie...), l'Organisme de Formation s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.
- **5.4** L'Organisme de Formation s'engage, en cas d'absence du formateur, à assurer dans les meilleurs délais, la continuité de chaque prestation.
- 5.5 L'Organisme de Formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objet du présent contrat. Toutes les obligations du client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de Formation et l'Organisme de Formation demeure responsable à l'égard du client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

#### 5.6 Condition d'annulation et report intra-entreprise

5.6.1 Annulation par le client au moins 10 jours ouvrés avant la date contractuelle

Toute annulation peut être faite par le client, sans frais, si cette annulation parvient à l'Organisme de Formation, par écrit, au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite à l'Organisme de Formation, au plus tard la veille du stage, des noms et coordonnées du ou des remplaçant(s). Il appartient dans ce cas au client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs avec ceux définis dans le programme de formation.

Si un coût de préparation était prévu, celui-ci sera facturé si la préparation a déjà été réalisée, ainsi que les pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle pour le cas où le client nous aurait confié la réalisation de cette prestation.

5.6.2 Annulation par le client moins de 10 jours ouvrés avant la date contractuelle

En cas d'annulation dans cette période les pénalités suivantes seront appliquées :

- 100% du coût de préparation prévu avant l'animation du stage ainsi que les pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle pour le cas où le client nous aurait confié la réalisation de cette prestation.
- 25% du coût total de la formation (animation, dossier pédagogique et frais de déplacements engagés) pour toute annulation entre 10 et 6 jours ouvrés,

- 50% du coût total de la formation (animation, dossier pédagogique et frais de déplacements engagés) pour toute annulation entre 5 et 3 jours ouvrés,
- 100% du coût total de la formation (animation, dossier pédagogique et frais de déplacements engagés) pour toute annulation dans les 2 jours ouvrés.

# 6 Article 6 – Propriété Intellectuelle

- 6.1 L'Organisme de Formation peut être amené à fournir au Client la Documentation visée à l'article 3.6 ci-avant. Tout ou partie de la Documentation peut être adressée au Client par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client ou lors de la Formation ou déposée sur la ou les plateformes mises à disposition par l'Organisme de Formation.
- 6.2 La Documentation, en intégralité ou par extraits, et tout éventuel support remis ou imprimable dans le cadre d'une Formation ne peut en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'Organisme de Formation. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout autre transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client. Sont donc seules autorisées, la reproduction et la représentation du contenu autorisées par le Code de la Propriété Intellectuelle sur un écran et une copie unique papier à fins d'archives ou d'utilisation dans le strict prolongement de la Formation, au bénéfice strictement personnel du participant concerné.

Nonobstant les termes du paragraphe ci-dessus, pour une Formation intra intégrant la commande de conception de Documentation spécifique, la propriété des éléments incorporels y afférent pourra faire l'objet de dispositions spécifiques dans la Proposition.

- 6.3 Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de Formation en cédant ou en communiquant tout ou partie de la Documentation à un concurrent de l'Organisme de Formation.
- 6.4 Les reproductions de documents faites par l'Organisme de Formation sont effectuées avec l'accord du CFC, en contrepartie d'une redevance annuelle collectée pour reversement aux auteurs et éditeurs. Toute nouvelle reproduction du dossier pédagogique est soumise à l'autorisation du CFC (CFC, 20 rue des Grands Augustins 75006 PARIS).
- 6.5 L'Organisme de Formation se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

# 7 Article 7 – Renseignement, réclamation

Toute demande d'information ou réclamation relative aux présentes CGV doit être adressée à contact@formateuretconsultant.com, qui fera ses meilleurs efforts pour y répondre dans les meilleurs délais.

## 8 Article 8 – Responsabilité

- **8.1** Les Formations proposées par l'Organisme de Formation sont conformes à leur documentation commerciale. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.
- 8.2 Le Client est seul responsable de la consultation et du choix de la formation fournie par l'Organisme de Formation.
- 8.3 La responsabilité de l'Organisme de Formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

# 9 Article 9 : Protection des données personnelles

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, l'Organisme de Formation met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente et la livraison de services définis au présent contrat. Le Client est informé des éléments suivants :

- l'identité et les coordonnées du responsable du traitement : l'Organisme de Formation, tel qu'indiqué en haut des présentes CGV ;
- les coordonnées du délégué à la protection des données : Stéphane GAUDE ;
- la base juridique du traitement : l'exécution contractuelle ;

- le destinataire des données à caractère personnel : Stéphane GAUDE ;
- aucun transfert hors UE n'est prévu
- la durée de conservation des données : un (1) an à compter du dernier jour de formation ;
- la personne concernée dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données :
- La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle :
- les informations demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de l'ensemble des documents cités au point 2.1, sans quoi la commande ne pourra pas être passée. Aucune décision automatisée ou profilage n'est mis en œuvre au travers du processus de commande.

# 10 Article 10 – Dispositions générales

- **10.1** Les CGV sont accessibles en ligne. Elles peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'Organisme de Formation, avec application immédiate. Seule la dernière version mise en ligne sera applicable.
- **10.2** Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.
- **10.3** Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentielle et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation.
- 10.4 L'Organisme de Formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de Formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.
- **10.5** Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.
- 10.6 L'Organisme de Formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.
- **10.7** Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.
- 10.8 Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.
- **10.9** Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.
- **10.10** Les présentes CGV sont régies par le droit français. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A SON EXECUTION OU A SON INTERPRETATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.